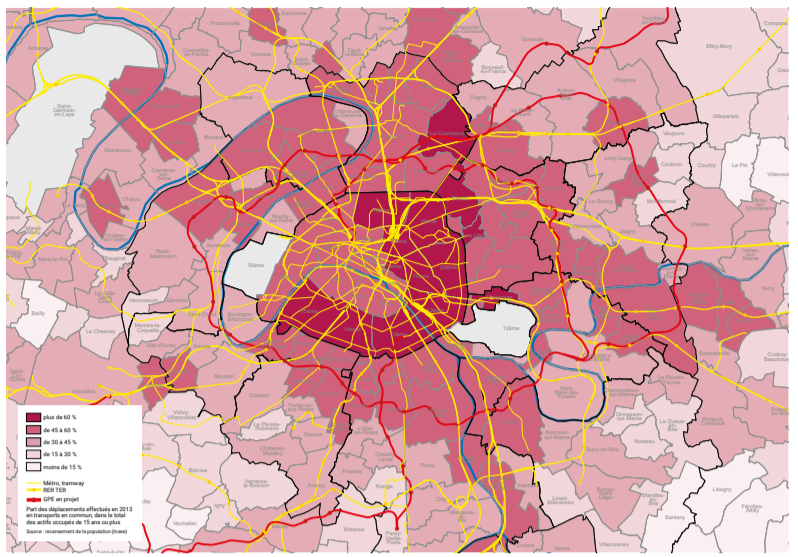
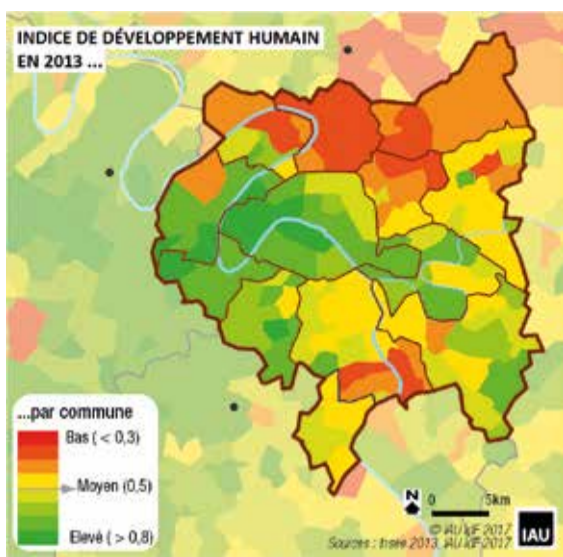


Les défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie

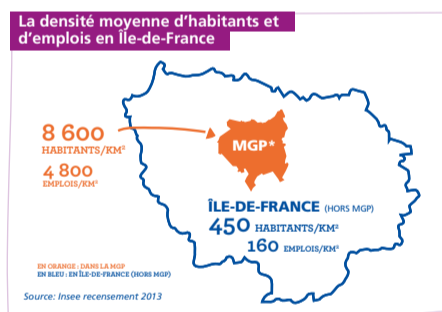


Une artificialisation des sols très marquée, une dynamique de consommation d'espace à enrayer

- 87 % des sols sont artificialisés*.
- 66 hectares/an d'espaces agricoles, boisés et naturels ont été consommés en moyenne entre 1990 et 2012.
- L'habitat individuel occupe 23 % du territoire métropolitain, et accueille 13 % du parc de logements ; l'habitat collectif occupe 17 % du territoire et 80 % des logements.
- 15,6 m² d'espaces verts ouverts au public par habitant, mais de fortes inégalités d'accès à la nature.
- Les bois et forêts domaniales occupent 8 % du territoire.
- 184 projets d'aménagement (Zone d'Aménagement Concerté) en cours de réalisation, 28 à l'étude, soit : environ 11,8M de m² de logements, 9M de m² de bureaux, 4M de m² d'activités, 2M de m² d'équipements et de services, 3,2M de m² de parcs, jardins et espaces verts d'ici 2025.



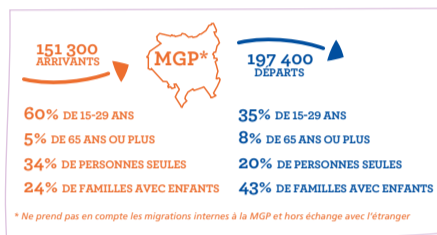
Une densité humaine très importante



- 7 M d'habitants.
- 58 % de la population d'Île-de-France et 69 % des emplois sur 7 % du territoire régional.



Des dynamiques démographiques métropolitaines contrastées



- +0,3 % de population par an, mais plus de départs que d'arrivées (-46 100 personnes en 2013).
- Un quart de la population a moins de 20 ans (24 %) et un autre quart entre 20 et 35 ans (23 %).



De fortes inégalités socio-spatiales

- La moitié de la population a un revenu inférieur à 1 876€ par unité de consommation et par mois (1919€ en Île-de-France).
- Un taux de pauvreté* de 18 % en 2013 (17 % dans les autres métropoles françaises et 15 % en Île-de-France).



Un parc de 3,5 millions de logements qui doit répondre à une demande en expansion et des besoins de renouvellement et de réhabilitation

- Construction de 16 000 logements par an en moyenne entre 2008 et 2013 (+2,4 % en 5 ans).
- 9 logements sur 10 sont collectifs.
- 770 000 logements sociaux (soit 25 % des résidences principales), 67 % du logement social en Île-de-France.



D'importants déplacements quotidiens domicile-travail

- Plus de 9 actifs sur 10 habitant à l'intérieur de la métropole y occupent un emploi.
- 47 % des navettes domicile-travail internes à la métropole ont pour destination un emploi à Paris.
- Le temps moyen de transport n'est pas uniforme : de 38 minutes par déplacement en transports collectifs à Paris, à 58 minutes aux franges de la métropole.
- Près de la moitié des déplacements sont réalisés à pied (45 %) ; les transports collectifs sont majoritaires en termes de kilomètres parcourus (52 %).



Des besoins résidentiels impactés par la pression foncière et immobilière

- La mobilité résidentielle des ménages est de 12 %.
- Les prix de vente des logements ont beaucoup progressé et les niveaux de prix sont déconnectés du pouvoir d'achat des ménages.
- Depuis 2007 les loyers privés ont augmenté de plus de 20 %.
- Le taux d'effort* des ménages pour le logement (avec les aides) est de 19,5 % (moyenne nationale à 18,6 %).

*Lexique

Indice de développement humain : cet indice classe l'ensemble des pays selon trois critères : le niveau de vie, mesuré par le PIB par habitant ; la santé, mesurée par l'espérance de vie à la naissance ; l'éducation, mesurée par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation.

Sols artificialisés : recouvrent les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins...).

Taux de pauvreté : correspond à la proportion de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à la moitié du revenu médian de la population totale.

Taux d'effort : est le rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages.



Métropole
du Grand Paris

Participez à la concertation sur

www.metropolegrandparis.fr/scot